



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, le JEUDI VINGT TROIS FEVRIER**
Présents : **15** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : **15** sous la présidence de **Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

Présents : **15**

Votants : **15**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

**DE 004-2023/02-004 RECOMPOSITION URBAINE / DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR – PATRIMOINE COMMUNAL -
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - 31 rue Charles Hervé**

Le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a acté dès 2021 le projet de recomposition urbaine de la partie bâtie sise entre la mairie et la rue la Poste. Ce projet consiste en premier lieu en la démolition du bloc de bâtiments anciens, soumis à des infiltrations d'eau conduisant en une dégradation rapide des immeubles pouvant potentiellement acquérir un caractère de dangerosité pour les usagers de la route et des piétons circulant au pied des dits bâtiments se dégradant. Sur l'emprise foncière ainsi dégagée, un permis de construire a été obtenu pour l'édification d'un bâtiment comprenant en rez-de-chaussée une salle polyvalente dédiée à l'usage associatif, aux réunions des institutions, et pouvant accueillir également les sessions de conseil municipal tout en disposant de suffisamment de place pour l'accueil du public.

En effet la population communale dépassant maintenant les 2500 habitants, il convient d'anticiper les prochaines élections municipales et le passage à 23 conseillers municipaux au lieu de 19. La salle actuelle de réunion dans les locaux de la mairie sera trop exigüe pour accueillir à la fois les membres du conseil municipal et le public.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

L'avant-projet détaillé du maître d'œuvre indique un coût global de travaux de 1.090.742,37 € HT (1.323.042,82 € TTC pour le total de l'opération de recomposition urbaine) dont 470.308,95 € HT pour le coût des travaux afférents à la salle polyvalente.

Aussi le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour la création de la salle polyvalente auprès de l'Etat au titre de la DETR/Patrimoine communal à hauteur de 30% de la base subventionnable (470.308,95 € HT) soit pour un montant de subvention de 141.092,68 €.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Montant des travaux HT : 1.090.742,37 € - 1.308.042,82 € TTC

DETR sollicitée : 141.092,68 €

Subvention départementale sollicitée : 188.123,58 €

Part communale : 761.526,11 € + TVA 218.148,47 € = 979.674,58 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- *VALIDE le plan de financement de la construction de la salle polyvalente tel que proposé par le maire*
- *SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR /Patrimoine communal à hauteur de 30% de la base subventionnable soit pour un montant de subvention de 141.092,68 €*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tous documents à intervenir pour mener à bien l'exécution de ce projet*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte légal transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr